

Zone de Secours



Brabant wallon

Appel à candidatures

Conseiller(ère) en prévention de niveau I (H/F/X)

Contrat à durée indéterminée – Temps plein

Rejoignez la Zone de secours du Brabant wallon

La Zone de secours du Brabant wallon assure quotidiennement une mission essentielle de service public au bénéfice de la population. Active sur l'ensemble du territoire provincial, elle mobilise des collaborateurs opérationnels, administratifs et logistiques engagés dans la protection des citoyens, la gestion des situations d'urgence et le secours aux personnes.

Dans le cadre du renforcement de sa politique de bien-être au travail et de prévention des risques, la Zone de secours du Brabant wallon recrute un(e) **Conseiller(ère) en prévention de niveau I**.

Cette fonction stratégique offre l'opportunité de contribuer activement à la santé, à la sécurité et au bien-être des travailleurs au sein d'une organisation dynamique, porteuse de valeurs fortes de solidarité, de professionnalisme et d'engagement au service de la collectivité.

Votre mission

En tant que Conseiller(ère) en prévention de niveau I, vous êtes le référent de la Zone en matière de bien-être au travail, de prévention des risques et de sécurité.

Vous conseillez l'autorité, la ligne hiérarchique et les travailleurs dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de prévention de l'organisation.

Vous contribuez activement à la création et au maintien d'un environnement de travail sûr, sain et conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables.

La fonction s'exerce sous l'autorité directe du Commandant de zone et en étroite collaboration avec les différentes directions, les responsables hiérarchiques, le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) ainsi que le Service externe de prévention et de protection au travail.

Vos responsabilités

Conseil et expertise

- Assister l'autorité et la ligne hiérarchique dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de bien-être au travail ;
- Fournir des avis techniques et réglementaires en matière de prévention ;
- Assurer une veille réglementaire et proposer les adaptations nécessaires des procédures internes.

Gestion des risques

- Réaliser ou coordonner les analyses de risques ;
- Identifier les dangers présents dans les postes, les équipements, les infrastructures et les activités ;
- Formuler et suivre les mesures de prévention adaptées ;
- Participer à la gestion des situations dangereuses et des incidents.

Planification de la prévention

- Élaborer, suivre et évaluer le Plan global de prévention ;
- Élaborer et assurer le suivi du Plan annuel d'action ;
- Définir et suivre les indicateurs de performance en matière de sécurité et de bien-être.

Accidents et événements indésirables

- Participer aux enquêtes relatives aux accidents du travail ;
- Identifier les causes profondes des événements ;
- Formuler des mesures correctives et préventives ;
- Assurer le suivi des actions mises en œuvre.

Sensibilisation et accompagnement

- Développer la culture de prévention au sein de l'organisation ;
- Concevoir et animer des actions de sensibilisation ;
- Participer à l'information et à la formation du personnel ;
- Accompagner les projets ayant un impact sur le bien-être au travail.

Concertation

- Préparer et participer aux réunions du CPPT ;
- Collaborer avec le Service externe de prévention et de protection au travail ;
- Entretenir des relations constructives avec les différentes parties prenantes internes et externes.



Profil recherché

Vous disposez des qualifications et des compétences nécessaires pour assumer une fonction de conseil de haut niveau au sein d'une organisation publique complexe.

Conditions de participation

Vous :

- êtes titulaire du titre requis pour exercer la fonction de Conseiller en prévention de niveau I ;
- êtes porteur d'un diplôme de l'enseignement universitaire ou assimilé ;
- êtes titulaire du permis de conduire B ;
- jouissez de vos droits civils et politiques ;
- présentez les garanties de moralité requises pour l'exercice de la fonction.

Compétences attendues

Vous démontrez :

- une excellente connaissance de la législation relative au bien-être au travail ;
- de solides capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- un sens élevé des responsabilités ;
- une aptitude à travailler de manière autonome ;
- une capacité à gérer plusieurs dossiers simultanément ;
- d'excellentes compétences relationnelles ;
- une capacité à convaincre et à fédérer autour des objectifs de prévention ;
- une maîtrise des outils bureautiques courants.

Constituent des atouts

- une expérience au sein d'une administration publique ;
- une expérience dans un service de secours, de sécurité ou de sécurité civile ;
- une expérience en gestion de projets ;
- une expérience dans le domaine de la santé, de la sécurité ou de la qualité.

Procédure de sélection

La sélection est organisée par le Collège de zone.

1. Épreuve écrite

L'épreuve écrite vise à évaluer :

- les connaissances réglementaires du candidat ;
- sa capacité d'analyse et de synthèse ;
- ses aptitudes rédactionnelles ;
- sa capacité à formuler des recommandations pertinentes.

Elle pourra notamment prendre la forme :

- d'une étude de cas ;
- d'une analyse d'accident ou de situation à risque ;
- de la rédaction d'un avis ou d'une note destinée à l'autorité ;
- de questions relatives à la réglementation du bien-être au travail.

2. Entretien oral

L'entretien oral permettra d'évaluer :

- la motivation du candidat ;
- sa vision de la fonction ;
- sa capacité à exercer le rôle de conseiller auprès de l'autorité ;
- ses compétences relationnelles ;
- son adéquation avec les valeurs et les besoins de l'organisation.

3. Classement

Les candidats seront classés sur la base des résultats obtenus aux différentes épreuves.

Le Collège de zone se réserve le droit :

- de fixer un seuil minimum de réussite pour chaque épreuve ;
- de constituer une réserve de recrutement ;
- de ne pas attribuer l'emploi si aucun candidat n'est jugé apte.

La désignation du candidat retenu est subordonnée à l'avis préalable du Comité pour la prévention et la protection au travail.

Ce que nous vous offrons

- Un contrat à durée indéterminée ;
- Un emploi à temps plein (38 heures/semaine) ;
- Une rémunération selon l'échelle barémique A1 applicable au personnel administratif de la Zone ;
- Des chèques-repas d'une valeur faciale de 7 € ;
- Un régime de pension complémentaire (second pilier) ;
- La possibilité de télétravail après une période d'intégration ;
- Un accès à la formation continue ;
- Un environnement de travail stimulant et collaboratif ;
- Une large autonomie dans l'exercice de vos responsabilités.

Lieu de travail : Chaussée des Collines 52 à 1300 WAVRE

Pourquoi nous rejoindre ?

Rejoindre la Zone de secours du Brabant wallon, c'est contribuer directement à la sécurité et au bien-être des femmes et des hommes qui œuvrent chaque jour à la protection de la population.

C'est également intégrer une organisation moderne, en constante évolution, où la prévention, la sécurité et la qualité de vie au travail constituent des priorités stratégiques.

Modalités de candidature

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 31 juillet 2026 à l'adresse :

servicedupersonnel@incendiebw.be

Le dossier de candidature comprendra obligatoirement :

- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation ;
- une copie du diplôme requis ;
- une copie de la certification autorisant l'exercice de la fonction de Conseiller en prévention de niveau I ;
- un extrait de casier judiciaire modèle 595 datant de moins de trois mois à la date de clôture des candidatures.

Les dossiers incomplets ou introduits hors délai ne pourront être pris en considération.

La Zone de secours du Brabant wallon mène une politique de recrutement fondée sur l'égalité des chances, la diversité et la non-discrimination. Les candidatures sont examinées exclusivement sur la base des compétences, de l'expérience et de la motivation des candidats.